

Séance du conseil communal du 24 mars 2007

Présents:

Denis Dimmer (CSV), bourgmestre, Mike Hagen (LSAP), échevin, Françoise Hetto-Gaasch (CSV), échevin, Gilles Baum (DP), John Breden (LSAP), Jos Greischer (Déi Gréng), Claude Kremer (CSV), Romain Reitz (CSV), François Ries (DP), Irène Schmitt (Déi Gréng), Roland Weis (DP), conseillers.

01. Informations au conseil communal.

02. Affaires de personnel enseignant.

- a. Le conseil communal décide à l'unanimité d'accorder un congé pour travail à mi-temps à:
 - Mariette Delhalt-Klopp pour la durée de l'année scolaire 2007/2008,
 - Cindy Steines-Amador à partir de l'année scolaire 2007/2008 jusqu'au début de l'année scolaire 2010/2011,
 - Patricia Luis-Bourg à partir de l'année scolaire 2007/2008 jusqu'au début de l'année scolaire 2011/2012.
- b. Le conseil communal décide à l'unanimité de marquer son accord à la transformation du service à temps partiel de Edith Rastetter en service à tâche complète à partir de l'année scolaire 2007/2008. (Conformément à l'article 20 de la loi communale modifiée du 13.12.1988, le conseiller François Ries n'a pas assisté aux délibérations sur ce point de l'ordre du jour)

03. Avis sur une candidature au poste de préposé du triage de Fischbach.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'aviser favorablement la candidature de Jean-Claude Pitzen au poste de préposé forestier du triage de Fischbach avec effet au 1^{er} mars 2007.

04. Approbation d'une convention entre la Fabrique d'Eglise Junglinster, la Cegedel et les consorts Roller.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver une constitution de servitude du 9 octobre 2006, portant sur des fonds sis à Godbrange, aux lieux-dits « um Seemecht, Kiircheland » entre la Cegedel, d'une part, et la Fabrique d'Eglise de Junglinster et les consorts Roller, d'autre part. (Conformément à l'article 20 de la loi communale modifiée du 13.12.1988, le bourgmestre Denis Dimmer n'a pas assisté aux délibérations sur ce point de l'ordre du jour)

05. Convention avec le Ministère de la Famille et de l'Intégration et le Foyer Päiperlek relative au fonctionnement d'une Maison Relais pour Enfants.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver une convention signée en date du 26 janvier 2007 entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par la Ministre de la Famille et de l'Intégration, la commune de Junglinster, représentée par son collègue échevinal et l'asbl Päiperlek choisi comme organisme gestionnaire de la Maison Relais pour enfants.

06. Approbation d'actes notariés.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver:

- a. un acte notarié, ayant pour objet la vente d'un pré sis à Rodenbourg, au lieu-dit « Grosbies », contenant 7,30 ares, par les époux Edmond Welter et Juliette Stronck de Senningerberg, conclu en date du 2 mars 2007 dans un but d'utilité publique, à savoir l'installation d'un dépôt de bois;
 - b. un acte notarié, ayant pour objet un échange de terrains sis à Junglinster, au lieu-dit « rue Rahm », conclu en date du 2 mars 2007 entre Marie-Claire Wagner et la commune de Junglinster, en vue du redressement du chemin piétonnier;
 - c. un acte notarié dressé en date du 2 mars 2007, ayant pour objet la cession gratuite d'une emprise-place sise à Godbrange, au lieu-dit « rue de Schiltzberg », comme place voirie, contenant 21 ca, par les époux Léon Theisen et Betty Deutsch de Godbrange;
 - d. un acte notarié, ayant pour objet la vente d'une place sise à Rodenbourg, au lieu-dit « route d'Eschweiler », contenant 9,64 ares, par les époux Jeannot Freimann et Mireille Rollinger de Rodenbourg, conclu en date du 2 mars 2007 dans un but d'utilité publique, à savoir l'agrandissement du cimetière de Rodenbourg avec le déplacement du chemin actuel;
 - e. un acte notarié, ayant pour objet la cession gratuite par Simone Bauer d'une parcelle sise à Junglinster, au lieu-dit « rue Rham, rue Jean-Pierre Ries », d'une contenance de 17 ca, conclu en date du 2 mars 2007 en vue d'intégrer la parcelle cédée dans le chemin piétonnier menant de la rue Jean-Pierre Ries vers la cité Kremerich;
 - f. un acte notarié, ayant pour objet un échange de terrains sises à Junglinster, au lieu-dit « rue Rham, rue Jean-Pierre Ries », conclu en date du 2 mars 2007 entre Edouard Frisch et la commune de Junglinster, en vue de régulariser une situation existante, notamment les limites des propriétés situés aux abords du chemin piétonnier menant de la rue Jean-Pierre Ries vers la cité Kremerich.
-

07. Transformation de l'ancienne école à Junglinster en centre culturel, devis supplémentaire.

Le conseil communal décide avec six voix contre quatre et une abstention d'approuver un devis supplémentaire d'un montant de 168.861,89.-€ relatif à la transformation de l'ancien bâtiment scolaire à Junglinster en centre culturel.

08. Fixation des indemnités à accorder aux étudiants occupés pendant les vacances scolaires 2007.

Le conseil communal décide à l'unanimité de fixer les indemnités à accorder aux étudiants occupés durant les vacances d'été 2007 à la commune de Junglinster comme suit:

Agé de 18 ans et plus: 1.256,22.-€/mois, soit 7,2614.-€/heure au NI 668,46;

Agé de 17-18 ans: 1.004,98.-€/mois, soit 5,8091.-€/heure au NI 668,46;

Agé de 15-17 ans: 942,17.-€/mois, soit 5,4461.-€/heure au NI 668,46.

09. Modification des taxes et redevances à percevoir sur:

a. la canalisation et l'épuration des eaux usées

b. la conduite d'eau.

a. Le conseil communal décide avec six voix contre cinq de fixer à partir du 1^{er} juillet 2007 les taxes relatives au service de canalisation et d'épuration des eaux usées comme suit:

- La taxe pour l'utilisation de la canalisation par unité affectée à l'habitation ou à toute autre destination compatible avec la zone raccordée ou à raccorder à 50.-€/an;
- La taxe d'épuration par m³ d'eau potable consommée et calculée selon les dispositions du règlement-taxe sur l'épuration des eaux usées du 8 octobre 1985 à 0,20.-€;
- La taxe de raccordement au réseau par unité affectée à l'habitation ou à toute autre destination compatible avec la zone raccordée ou à raccorder à 400.-€.

b. Le conseil communal décide avec six voix contre cinq de fixer à partir du 1^{er} juillet 2007 les taxes relatives au service de l'eau comme suit:

- à 1,50.-€/hors TVA par m³ pour la fourniture de l'eau;
- à 3,40.-€/hors TVA pour la location du compteur par compteur installé et par année;
- à 400.-€/hors TVA pour le raccordement au réseau. La taxe de raccordement est due par unité affectée à l'habitation ou à toute autre destination compatible avec la zone telle que définie au plan d'aménagement général en vigueur, raccordée ou à raccorder.

10. Fixation du taux de la participation aux droits d'inscription au Conservatoire de Musique du Nord.

Le conseil communal décide à l'unanimité de participer aux suppléments pour élèves non-résidents de l'Ecole de Musique du Nord avec un montant maximal de 458,35.-€ conformément aux dispositions de la convention du 10 mai 2006 avec la Ville d'Echternach.

11. Projet d'aménagement particulier à Godbrange, au lieu-dit « Hesselterhéicht ».

Le présent point a été enlevé de l'ordre du jour.

12. Dénominations de rues / dénomination de la nouvelle école primaire.

a. Le conseil communal décide avec six voix contre cinq de donner son accord pour la dénomination suivante des rues nouvellement créées et aménagées du lotissement à Junglinster au lieu-dit « am Bruch »:

- rue principale traversant le lotissement depuis la route de Luxembourg vers la rue des cerises: « rue Jacques Santer, homme politique, né en 1937, Ministre d'Etat 1984-1999, Président de la Commission Européenne 1995-1999 »;
- première rue à droite en venant de la route de Luxembourg: « rue Mère Teresa, religieuse indienne, bienfaitrice, 1910-1997 »;
- deuxième rue à droite en venant de la route de Luxembourg: « rue Maria Montessori, médecin, pédagogue, 1870-1952 »;
- troisième rue à droite en venant de la route de Luxembourg: « rue Agatha Christie, écrivain britannique, 1890-1976 »;
- rue à gauche en venant de la route de Luxembourg, desservant les places à bâtir de la partie ouest du lotissement: « rue Edmond Goergen, artiste-peintre, 1914-2000 ».

b. Le conseil communal décide à avec six voix contre cinq de donner son accord pour dénommer la nouvelle rue située à l'intérieur du lotissement à Gonderange au lieu-dit « Breitlecker »: « rue Grande-Duchesse Charlotte, Grande-Duchesse de Luxembourg, 1896-1985 » et la rue située à l'extérieur du lotissement: « rue Anne Frank, enfant juif néerlandais, victime de la Shoah, 1929-1945 ».

c. Le conseil communal décide à l'unanimité de donner son accord pour dénommer les nouvelles rues situés à l'intérieur du lotissement à Bourglinster au lieu-dit « am Brill »: « rue Urbain Lambert, agronome, président-

fondateur de la société de musique, bourgmestre de la commune de Junglinster 1917-1934 » et « rue Baron Georges d'Arnould, bourgmestre de la commune de Junglinster 1814-1829 ».

- d. Considérant que la maison répertoriée actuellement à Godbrange dans la rue du village numéro 2 est située effectivement dans la rue menant de Godbrange à Junglinster et que cette dénomination erronée donne lieu souvent à confusion, le conseil communal décide à l'unanimité de modifier la dénomination de ce tronçon de rue comme suit: rue de Junglinster.
- e. Considérant que les rues situées dans la zone artisanale et commerciale « Laangwiss » à Junglinster ne portent pas de nom spécifique, le conseil communal décide à l'unanimité de donner son accord pour les dénominations suivantes:
- rue menant de l'intersection avec la route de Luxembourg (N11) vers l'intersection avec la rue Hiehl: « rue Nicolas Glesener, résistant, 1875-1957 »;
 - rue menant de la rue Nicolas Glesener vers le Centre polyvalent Gaston Stein: « rue Bernard Clement, industriel ».
- f. Dénomination de la nouvelle école primaire: Le conseil communal décide à l'unanimité de donner son accord pour la dénomination suivante de la nouvelle école primaire à Junglinster: Ecole primaire Jean-Pierre Welter, instituteur à Junglinster 1895-1926.

13. Décompte de travaux extraordinaires.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver les décomptes dressés par le collège échevinal et concernant des travaux extraordinaires complètement réalisés, à savoir:

- aménagement d'un terrain multisports à Gonderange en 2005 d'un montant de 64.649,22.-€;
- installation d'un chauffage à copeaux de bois avec réseau de chauffage urbain à Junglinster en 1999-2006 d'un montant de 1.732.374,75.-€.

14. Fixation d'un subside pour 2006 et demandes de subsides.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'accorder pour l'année 2006 un subside de 2.503.-€ à l'association Scouts et Guides St. Martin Junglinster ainsi que de s'inscrire comme membre de l'Amicale Albert Ungeheuer en virant 25.-€ en tant que cotisation pour l'année 2007.

15. Divers.

16. Questions au collège échevinal.

17. Nomination d'un expéditionnaire administratif.

Après un premier tour de scrutin, avec le résultat suivant: cinq voix pour Patricia Muller, cinq voix pour Marc Peters et une voix pour Michèle Schiltz, Marc Peters obtient lors du scrutin de ballottage avec six voix contre cinq pour Patricia Muller une nomination comme employé pour les besoins du bureau de la population pour une durée de douze mois sous le statut de l'employé privé avec effet au 1^{er} avril 2007, avec obligation de se soumettre à l'examen d'admissibilité pour la carrière de l'expéditionnaire administratif organisé par le Ministère de l'Intérieur.

18. Démission d'un fonctionnaire.

Le conseil communal accepte avec toutes les voix la démission d'Alex Jung de ses fonctions d'expéditionnaire technique avec effet au 1^{er} avril 2007.

19. Déclarations d'option.

Le conseil communal décide en séance secrète, à l'unanimité des voix, d'aviser favorablement deux demandes d'option.

20. Problème d'humidité dans l'enceinte de la nouvelle école primaire à Junglinster (DP).

Le conseil communal décide à l'unanimité de prendre toutes les mesures possibles pour éviter qu'un incident d'infiltration d'eau, tel qu'il s'est produit dans les locaux souterrains de la nouvelle école primaire durant les vacances de Noël 2006, ne se reproduise et de récupérer tous les frais engagés ou à engager, y compris les frais pour la remise en état des lieux, auprès des corps de métiers et bureaux d'études responsables des dégâts apparents et non-apparents.

21. Urgence proposée lors de la dernière séance du conseil communal, détachement du personnel (DP).

Le collège échevinal informe que le personnel engagé pour les services cantine scolaire, aide aux devoirs et accueil sera repris par l'asbl « Päiperlek » à partir de la rentrée scolaire 2007/2008.
